

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 21 MAI 2025**

**Délibération n° 20250521.4**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 1	

Le mercredi 21 mai 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 16/05/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir :** Mme Amandine DARBON (pouvoir donné à Mr Philippe BENMERGUI)

**ABSENT EXCUSÉ :** Mr Aurélien BEYEKLIAN

**ABSENT :** Monsieur Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Françoise DUSSUC

**OBJET :**

**Proposition du CAUE pour la révision du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE de l'Ain a été sollicité par la commune pour qu'il aide les élus :

- ✓ à faire le lien avec le projet « Village d'avenir »,
- ✓ à appréhender les contraintes liées à la révision du PLU en lien avec le nouveau SCOT de GBA.

Les points clés sont un axe fort sur la sobriété foncière, la préservation du patrimoine et du paysage du village tout en améliorant la qualité urbaine. L'idée étant de mener une réflexion collégiale sur le futur visage de notre village, savoir comment le conseil municipal souhaite le voir évoluer tant sur le plan des espaces de vie (commerces, autres...) que sur le type de construction autorisé, que sur les impacts sur les stationnements et les différents types de circulation (mobilité douce, autres...). Ce travail est aussi très axé sur la possibilité de mettre en place un commerce, quel type de commerce et à quel endroit. Avec la création de l'atelier technique, des locaux vont se libérer. Une réunion publique se sera mise en place sollicitant les habitants avant de finaliser le projet.

La personne rencontrée est très dynamique et avec un grand potentiel de ressources, d'idées. Elle va permettre d'avoir un projet cohérent et de l'adapter au PLU.  
Les tarifs n'ont pas encore été négociés et devraient être de l'ordre de 2 à 6 000 €.

Après délibération, le conseil municipal :

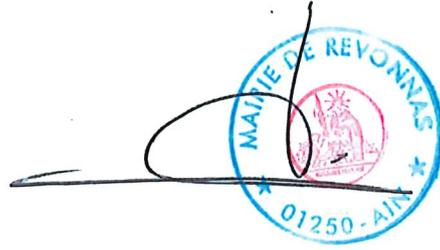
- Permet la mise en place de ce groupe de travail avec le CAUE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupe de travail

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Patrick ROCHE,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

28 MAI 2025



Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20250528-20250521-4-DE  
Date de réception préfecture : 28/05/2025